**Appel à projets 2024**

**Soutien financier pour un projet d’accompagnement**

**à la scolarité des enfants en situation de précarité**

REGLEMENT DU SUBSIDE

**Contexte**

Le CPAS d’Etterbeek a pour mission de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 1er de la Loi organique des CPAS). Il assure aux personnes et aux familles l’aide due par la collectivité dans de nombreux domaines. En outre, il veille à encourager la participation sociale de ses usagers à la société. Pour atteindre ces objectifs, le CPAS d’Etterbeek peut collaborer avec le secteur associatif, notamment sous la forme d’un soutien financier octroyé à l’issue d’un appel à projets à destination des acteurs sociaux de la commune.

Alors que la scolarité doit permettre à chaque enfant de développer son autonomie en stimulant ses compétences, ses capacités d’apprentissage et ses autres aptitudes, l’exclusion sociale place pourtant de nombreux jeunes etterbeekois en situation d’inégalité face à la scolarité de par la faiblesse de leur condition matérielle ou de l’absence d’un encadrement familial adéquat. La crise sanitaire que nous traversons a accentué, sur notre territoire, le (risque de) décrochage scolaire qui était déjà aigu.

Dans ce contexte, le CPAS d’Etterbeek souhaite soutenir les acteurs locaux qui participent, en dehors du temps scolaire, à la scolarité des enfants en situation de précarité, à leur développement et à leur émancipation sociale, notamment par un suivi actif et personnalisé.

**Description de l’appel à projets**

Au moyen du présent appel à projets, le CPAS d’Etterbeek entend mettre l’accent sur le rôle essentiel des initiatives permettant un accompagnement à la scolarité des enfants etterbeekois, de renforcer les moyens humains et matériels de ces initiatives et de permettre, dans un esprit de mixité sociale, l’accueil d’un plus grand nombre d’enfants en situation de précarité.

Les projets soutenus devront, autant que possible, rencontrer les objectifs spécifiques suivants :

1. Avoir lieu en dehors des heures scolaires (le cas échéant durant les week-ends et les congés) ;
2. Être accessibles à des enfants fréquentant l’enseignement primaire et/ou secondaire ;
3. Être dédié à un public bénéficiaire composé d’au moins 80 % d’enfants résidant sur le territoire de la commune d’Etterbeek ;
4. Être gratuits ou proposés à moindre coût pour les parents ;
5. Offrir un suivi actif et personnalisé par un encadrement de qualité ;
6. Être ciblés et/ou adaptés aux besoins spécifiques des enfants en situation de précarité, lesquels sont plus exposés au (risque de) décrochage scolaire ;
7. Impliquer de façon active les parents et/ou tuteurs ;
8. Favoriser le développement et l’émancipation sociale des bénéficiaires ;
9. Promouvoir la diversité et la mixité sociale des bénéficiaires.

**Public cible / bénéficiaires**

Le projet présenté doit s’adresser aux enfants et aux ménages en situation de précarité.

*Par personne en situation de risque de précarité, il est entendu :*

* *Les personnes bénéficiaires – ou dans les conditions de bénéficier – du revenu d’intégration social (RIS) ou de l’aide sociale équivalente ;*
* *Les personnes bénéficiaires de l’intervention majorée de l’assurance (BIM).*

Les enfants Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) et les enfants dont un des parents au moins est demandeur à l’asile peuvent également bénéficier du projet.

**Destinataires de l’appel à projets**

L’appel à projets s’adresse à toute organisation ou association etterbeekoise, sous statut d’association sans but lucratif, active dans le domaine du soutien à la scolarité des enfants et jeunes etterbeekois.

Les pouvoirs publics ne sont pas éligibles au présent appel à projets.

**Soutien financier**

Jusqu’à 2.000 euros.

Ce montant permet de couvrir les dépenses éligibles suivantes :

* Frais d’inscription d’enfants en situation de précarité ;
* Frais de personnel ou d’intervenant externe (bénévoles, etc.) en charge de l’accompagnement scolaire des bénéficiaires ;
* Frais d’équipements, pédagogiques ou autres, destinés spécifiquement aux besoins du projet soutenu par le subside ;
* Frais de location de salle ;
* Frais de promotion afin de mieux faire connaître le projet ;
* Frais d’activités annexes permettant la participation sociale des bénéficiaires.

**Critères de sélection**

Les projets seront analysés et sectionnés compte tenu des critères suivants :

* **Objectifs du projet** : le projet s’inscrit dans le contexte et les objectifs de l’appel à projets.
* **Dimension sociale du projet** : le projet est adapté aux besoins spécifiques des enfants en situation de précarité et susceptible de participer à leur l’émancipation sociale.
* **Pertinence du projet** : le projet démontre sa pertinence à répondre aux objectifs de l’appel à projets et démontrer sa capacité à permettre un encadrement de qualité des enfants et une implication active des parents.
* **Évaluation** : le projet est évaluable et énonce les indicateurs qui permettront de procéder à une évaluation quantitative et qualitative.

**Introduction de la demande**

La demande est uniquement introduite au moyen du formulaire joint, lequel devra être dûment complété et signé, sous pleine d’irrecevabilité.

La demande devra être transmise par courriel à l’adresse : subsides@cpas-etterbeek.brussels.

Toute organisation ou association ne peut déposer qu’une demande par année académique.

**Délais**

Lancement de l’appel à projets : le 02/09/24.

Clôture de l’appel (date limite de remise des projets) : le 30/09/2024 à 23h59.

Désignation des lauréats : mi-octobre 2024.

Période couverte par le subside : du 02/09/2024 au 31/08/2025.

**Jury**

Le jury se réunit début octobre 2024.

Il est composé des personnes suivantes :

* Le Président du CPAS d’Etterbeek ;
* La responsable de la Coordination sociale du CPAS d’Etterbeek ;
* La responsable du service Enseignement de la Commune d’Etterbeek.

Le secrétariat du jury est assuré par le Secrétaire général du CPAS ou son représentant.

**Informations**

Toute information en rapport avec le présent appel à projets peut être demandée à :

Madame Vanessa Staal, responsable de la Coordination sociale du CPAS d’Etterbeek :

subsides@cpas-etterbeek.brussels – 02/627.22.98